

| | |
|--|-------------------------------------|
| Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i> | 2017/133 Paraphe : <i>FS</i> |
| REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2017/62</i> | |

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 71

Votants : 82 (dont 11 pouvoirs)

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

Le trente et un mai deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 23/05/2017

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Martine BAUDART ; Agnès BEGNY ; Pauline COSSON ; Josette COURAULT ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Ghislaine JACQUET ; Sylvie LEFORT ; Maryvonne LENFANT ; Agnès MERCIER ; Chantal PIEROT ; Suzanne RAULIN ; Magali ROGER ; Andrée THOMAS ; Martine VERNEL ; Messieurs Claude ADAM ; Tony BESANCON ; Bernard BESTEL ; Bernard BIENVENU ; Guy BOIZET ; Daniel BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Dominique COLSON ; Dominique DANNEAUX ; Gérard DEGLAIRE ; Pierre DEMISSY ; Yann DUGARD ; Philippe ETIENNE ; Vincent GAVART ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Bruno JUILLET ; Hervé LAHOTTE ; Dominique LAMY ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Patrick LESOILLE ; André MALVAUX ; Frédéric MALVAUX ; Raoul MAS ; Jean-Philippe MASSON ; Frédéric MATHIAS ; François MEENS ; Michel MEIS ; Christian MIELCAREK ; Jean-Claude MULLER ; Christian NICOLITCH ; Daniel NIZET ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Ludovic PHILIPPE ; Florent PIERSON ; Francis POTRON ; Guillaume QUEVAL ; Patrick RACOUR ; Frédéric RATAUX ; Olivier RAULET ; Damien RENARD ; Jean-Pol RICHELET ; Dominique ROBIN ; Francis SIGNORET ; Sylvain SIMON ; Benoît SINGLIT ; Vincent THIERION ; Pierre THIERY ; Lionel VAIRY ; Bruno VALET.

Représentés : Madame Patricia LESUEUR donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD ; Madame Louissette NOIRANT donne pouvoir de vote à Mme Andrée THOMAS ; Madame Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM ; Monsieur Patrick BEBIN donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT ; Monsieur Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; Monsieur Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à M. Olivier GODART ; Monsieur Joël CARRE donne pouvoir de vote à M. Francis POTRON ; Monsieur Christian HULOT donne pouvoir de vote à M. Bruno JUILLET ; Monsieur Benoît HUREAU donne pouvoir de vote à Mme Chantal PIEROT ; Monsieur Jean-Marc LOUIS donne pouvoir de vote à M. Frédéric RATAUX ; Monsieur Denis OUDIN donne pouvoir de vote à M. Dominique COLSON.

OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CENTRE AQUATIQUE ARGONA : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Vu les statuts de la 2C2A notamment « Création et gestion d'une piscine communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DC2016/04 du 10/02/16 confiant la délégation de service public pour la gestion du centre aquatique ARGONA à l'entreprise CARILIS devenue S-PASS ;

Vu l'article 2 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, repris dans l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que les entreprises titulaires d'une convention ou d'un contrat de délégation de service public doivent, tous les ans, transmettre à la collectivité un rapport d'activité ;

Considérant que ce rapport, qui doit être transmis avant le 1er juin de chaque année, doit être mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante, chargée non pas de l'approuver mais de prendre acte des informations contenues dans le rapport ;

Considérant que ce rapport annuel d'activité doit permettre à la collectivité de connaître précisément les conditions d'exploitation du ou des services publics qui ont ainsi été délégués.

Entendu la présentation de ce rapport annuel transmis par l'entreprise S PASS dans le cadre de l'exploitation du centre aquatique communautaire ARGONA ;

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le - 7 JUIN 2017 et de sa publication ou notification le

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2017/62 du 31/05/17

Le Conseil communautaire PREND ACTE de ce rapport.

Le Président,
Francis SIGNORET

The seal is circular with a blue border. The text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" is written along the top inner edge, and "DE L'ARGONNE ARDENNAISE" is written along the bottom inner edge. In the center, there is a stylized graphic of a landscape with a tree and a building.